

COLLECTIVITEde Banteux



DEPARTEMENT du NORD
Canton du Cateau du Cambrésis

ARRETÉ 18_2024:

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de Banteux:

Le maire de Banteux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-2 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu la demande de Messieurs DELSART, de la société SARL TLT, sous-traitant NOREADE, pour le branchement du 701 rue de Cambrai,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 13 mai au 23 mai 2024, pour une durée de 10 jours, date prévisionnelle de fin des travaux, sur le territoire de la commune de Banteux,

- Circulation alternée par feux tricolores dans les deux sens,
- Limitation de vitesse à 30 km/h,
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds entre les N°735 au 627
- Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise SARL TLT.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de BANTEUX et pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire_59000 LILLE, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication , de son affichage ou de sa notification.

Article 4 : Madame le maire de la commune de BANTEUX, la Gendarmerie de MARCOING et la société SARL TLT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Messieurs DELSART, SARL TLT, 101 Route Nationale, 59540 INCHY
- Gendarmerie de Marcoing 17 avenue de la Fraternité 59159 MARCOING

Fait à BANTEUX, le 30 avril 2024
Le maire, B. GODET MENTION



Le 30/04/2024

Pour extrait certifié conforme

